

FÉDÉRALISME ET DÉCENTRALISATION LA PLACE DES RÉGIONS EN EUROPE

**Colloque international
Jeudi 5 et vendredi 6 novembre 2015
Faculté de droit de Rouen**

TEXTE SYNTHÉTIQUE : Objet, enjeux et intérêt régional

Deux manifestations ont été organisées et pensées l'une par rapport à l'autre. Le colloque des 5 et 6 novembre 2015 « Fédéralisme et Décentralisation - la place des Régions en Europe », est en effet associé à un autre événement qui aura lieu à la Faculté de droit de Rouen également, les 6, 7 et 8 novembre 2015. Il s'agit de l'Université d'automne 2015 du Mouvement Européen France. Les deux journées d'études du M.E.F porteront sur « les territoires européens - formes, pouvoirs et compétences ». La question des territoires, de leur forme et de leur place, sera donc doublement débattue, dans le cadre de ces deux manifestations conduites en parallèle (session plénière commune le vendredi 6 novembre après-midi).

Le colloque des 5 et 6 novembre, qui est le 3^{ème} qui rassemble ce groupe de chercheurs (Bergen, Norvège, 2012; Budapest, Hongrie, 2014; Vilnius, Lituanie, 2014) a en outre vocation à être prolongé par une nouvelle rencontre, à Hanovre (Allemagne), en novembre 2018. La présentation Etat par Etat (2015) aura en effet permis de nourrir une réflexion thématique autour des modèles d'Etats et de la place des différents territoires infra-étatiques au sein des Etats nationaux et de l'Union européenne.

I- L'objet du colloque:

Ce colloque interdisciplinaire réunit des enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants (juristes, politologues, économistes, historiens, géographes), ainsi que des professionnels (Centre de Gestion 76, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et Service des Relations Internationales de l'Université de Rouen, anciens étudiants du Master II Services et Politiques publics, Office franco-allemand pour la jeunesse) et des élus (Land de Basse-Saxe, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, Métropole de Rouen).

Il a pour objet d'analyser la place des régions et des Etats fédérés en France, en Allemagne et dans d'autres Etats unitaires ou fédéraux (cf. programme prévisionnel joint, pour la liste des Etats étudiés et pour la liste des intervenants pressentis). Il s'agit plus précisément d'approfondir l'étude comparative des régions (et autres démembrements de l'Etat: départements, intercommunalités, métropoles, communes) et de leur inscription respective, non seulement dans leur Etat national mais également dans une Europe aux tendances toujours plus fédérales.

1- Cela appelle une réflexion sur la place de la région normande unifiée dans un Etat français « unitaire décentralisé » et la place du Land de Basse-Saxe dans l'Etat « fédéral » allemand. L'étude d'autres régions d'autres Etats unitaires ou fédéraux (plus de vingt) viendra éclairer la question de savoir s'il existe autant de modèles que d'Etats ou si, au contraire, la décentralisation et le fédéralisme (notamment les modèles français et allemand) doivent constituer les deux curseurs autour desquels les différentes formes d'Etat (voire l'Union européenne fédérale) peuvent se classer aujourd'hui. D'une part, les questions de la répartition des compétences et du degré d'autonomie des régions et Etats fédérés seront centrales. D'autre

part, fédéralisme et décentralisation s'avèrent sans doute également tributaires de la politique externe du pays, et peuvent être au cœur de la « confluence » des droits infranational, national, supranational et international.

2- Cela implique par conséquent notamment d'analyser l'impact de la construction européenne sur la dynamique de tous les territoires infra-étatiques. L'Europe et, avant tout, l'Union européenne occupent une place toujours plus importante dans le débat public et sur les scènes politique et juridique. Malgré tout, le rôle primordial des territoires locaux, gages de proximité, est sans cesse renforcé. Cela crée une véritable dynamique, voire une dialectique, articulée de façon différente entre un État unitaire et un État fédéral. Il s'agit d'en apprécier les mécanismes et les subtilités afin d'en dresser un bilan comparatif, utile tant à une meilleure inscription de la Région normande dans ce que l'on peut appeler la Fédération européenne qu'à sa valorisation au niveau européen.

II- Les enjeux du colloque:

- 1- Une meilleure lisibilité de la dichotomie Fédéralisme / Décentralisation, à partir des exemples allemand et français notamment
- 2- Une meilleure compréhension de la réforme territoriale actuelle, au regard du fédéralisme et d'autres exemples d'États unitaires plus ou moins décentralisés
- 3- Une synthèse des découpages territoriaux (régions/États fédérés, départements, intercommunalités, métropoles, communes) selon les États (découpages en lien ou non avec la forme fédérale ou décentralisée de l'État national?)
- 4- Une étude comparée (sur les plans juridique, politique, économique, historique, géographique...) de la région normande et du Land de Basse-Saxe
- 5- Le rôle des régions (et autres territoires locaux) en Europe et l'influence de l'Europe sur les régions (et autres territoires locaux)
- 6- Une approche scientifique (chercheurs et jeunes chercheurs), doublée d'actions tournées vers le grand public (atelier « Ressources Humaines en Région » et atelier « Région-Land-Département-Métropole).

III- L'intérêt régional :

Ce colloque international interdisciplinaire a pour vocation de répondre à l'objectif général de l'axe 2 du GRR culture et société en Normandie 2015-20, qui « nourrit l'ambition de mettre des outils théoriques et pratiques à la disposition de décideurs confrontés à des choix de développement de territoires, à travers des analyses à la fois positives et normatives. Ces analyses s'étendent au-delà du périmètre de la seule Haute-Normandie et s'étendent également à l'ensemble des disciplines des Sciences Humaines et Sociales [...] un point essentiel de cet axe relève des politiques publiques et des régulations concernant la manière dont les territoires s'organisent, réagissent et sont gérés ». Les curseurs du fédéralisme et de la décentralisation permettent justement de mieux comprendre l'organisation et la gestion des différents niveaux de territoires d'un État, au sein d'entités supra-nationales.

Le colloque correspond par conséquent plus précisément au sous axe 2.1 (Gouvernement et développement des territoires), dans la mesure où l'analyse des régions (notamment françaises) ou des États fédérés (notamment allemands) conduit à s'intéresser aux modalités de gouvernance des territoires (régions, départements, intercommunalités, métropoles, communes), à l'étude de leur efficacité (en terme de services publics locaux par exemple) et à leurs impacts (sur les plans juridique et économique).